

Séance du 27 juin 2012

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Cédric LINDECKER. Tous les conseillers sont présents sauf Monsieur Jean-Pierre SAUVAGEOT qui donne pouvoir à Cédric LINDECKER, et Madame Corinne PIQUARD, excusée.

Monsieur Wilfried QUICHANTE est secrétaire de séance.

Approbation du procès verbal de la séance du 12 avril 2012

1. Aménagement de sécurité : choix de l'entreprise

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse d'offres préparé par le maître d'œuvre B.E.J, le Conseil Municipal décide de retenir la société BONNEFOY pour les travaux d'aménagement de sécurité sur la RD 221. Pour information, les critères de jugement des offres étaient de 50 % pour la valeur technique et 50 % pour le prix des prestations. Deux entreprises avaient répondu :

STD : 22 610 € HT avec 4 semaines de délai

BONNEFOY : 22 501 € HT avec 3.5 semaines de délai

pour : 9/9

2. SYBERT : demande de badge d'accès aux déchetteries

Après avoir pris connaissance du règlement pour l'utilisation des badges d'accès en déchetteries pour les collectivités, le Conseil Municipal demande un badge et autorise Monsieur le Maire à signer tout document correspondant. Pour information, le coût de l'accès aux déchetteries du SYBERT pour la commune sera de 30 € (10 € pour le badge et 20 € de frais de dossier).

pour : 9/9

3. CAGB : accompagnement à la mise en place de la redevance incitative

Monsieur le Maire informe les conseillers de la délibération du conseil de communautés de la CAGB proposant aux communes membres de passer une convention pour l'accompagnement à la mise en place de la redevance incitative. Cette assistance financière (somme forfaitaire de 1 € par habitant) permettra de compenser les frais des communes pour gérer les surplus de déchets liés aux incivilités (dépôts sauvages d'ordures). Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette convention et autorise Monsieur le Maire à signer tout document correspondant.

pour : 9/9

4. Francas : compte d'exploitation 2011 et budget 2012

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal approuve :

** le compte d'exploitation 2011 présenté par l'association les Francas et qui fait apparaître

- en dépenses 144 337 €

- en recettes 144 337 €

**le budget 2012 présenté par l'association les Francas et équilibré en dépenses et en recettes à 171 651 €.

pour : 9/9

5. Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)

Monsieur le Maire expose que la participation pour l'assainissement collectif (PAC) a été créée par l'article 30 de la loi de finance rectificative n°2012-354 du 14 mars 2012 pour permettre le maintien du niveau actuel des recettes des services publics de collecte des eaux usées et pour satisfaire les besoins locaux d'extension des réseaux. Il précise que cette participation est destinée à remplacer la Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE) supprimée en tant que participation d'urbanisme liée au

permis de construire à compter du 1er juillet 2012. La PAC est facultative et est instituée par délibération du Conseil Municipal. Les membres du Conseil Municipal en déterminent les modalités de calcul et en fixent le montant. Son fait générateur est la date de raccordement au réseau collectif. La participation représente au maximum 80% du coût d'un assainissement individuel, le coût du branchement est déduit de cette somme. Elle est due par le propriétaire de l'immeuble raccordé. Toutefois, si dans la phase transitoire, celui-ci a été antérieurement redevable de la PRE, la participation pour assainissement collectif ne pourra être exigée.

En conclusion, Monsieur le Maire propose d'instaurer à la charge des propriétaires de constructions nouvelles d'une part et à la charge des propriétaires de constructions existantes soumises à l'obligation de raccordement lors de la mise en place de réseaux d'eaux usées d'autre part, cette nouvelle participation en application de l'article L.1331-7 du code de la santé publique avec effet au 1 juillet 2012.

Au vu de cet exposé, le Conseil Municipal

- décide de fixer la PAC pour les constructions nouvelles au 1er juillet 2012 ainsi :

participation premier logement : 765 €

participation logement supplémentaire: 382 €

- décide de fixer la PAC pour les constructions existantes au 1er juillet 2012 : 191 € par logement

- rappelle que le fait générateur de la PAC est le raccordement au réseau

- dit que les recettes seront recouvrées comme en matière de contribution directe et inscrites au budget assainissement

Pour : 9/9

6. Participation au FAAD et au FSL

Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer en votant sur la participation au Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté et au Fonds de Solidarité Logement. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote comme suit :
contre : 7 abstention : 2

7. Prêt Crédit Foncier : régularisation et ajustement état de la dette

A la demande du receveur municipal, le Conseil Municipal autorise la régularisation des écritures comptables de l'état de la dette du budget principal après le remboursement de la totalité du prêt Crédit Foncier.

pour : 9/9

Informations :

Rappel des horaires de tonte et d'utilisation d'appareil à moteur thermique :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30

Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00 **uniquement**

Coupure d'eau prévue le 4 juillet 2012

Vu pour être affiché le 29 juin 2012, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes

(Sceau de la mairie)

Le Maire,
Cédric LINDECKER